

Arras, le 10 septembre 2020

Le Président

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité Syndical du Scota se réunira :

**Mercredi 16 septembre 2020 à 18 heures**

**Salle polyvalente, Rue du verger à ETRUN (62161)**

Vous trouverez ci-après les délibérations soumises à l'examen du Comité Syndical.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



Michel MATHISSART \*

Le port du masque est obligatoire.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à la réunion, il vous est possible de donner pouvoir à un autre membre du Comité syndical pour vous représenter (ci-joint un pouvoir). Tout membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Merci d'adresser ce document à l'attention de Madame Géraldine SENECHAL par mail à cette adresse [g.senechal@scota.eu](mailto:g.senechal@scota.eu) (tél : 03 21 21 01 90).

\*En application de l'article 12 de la Loi 2020-760 du 22 juin 2020, lorsqu'à la suite de la désignation de ses nouveaux représentants par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte mentionné à l'article L. 5711-1 du même code au sein d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte mentionné au même article L. 5711-1, le président dudit syndicat a perdu son mandat, il est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un vice-président dans l'ordre des nominations, jusqu'à l'installation de l'organe délibérant du syndicat qui suit le second tour du renouvellement général des conseils municipaux.



**Comité Syndical**  
**Mercredi 16 septembre 2020**

**POUVOIR**

Je soussigné, \_\_\_\_\_

**DONNE POUVOIR**

à \_\_\_\_\_

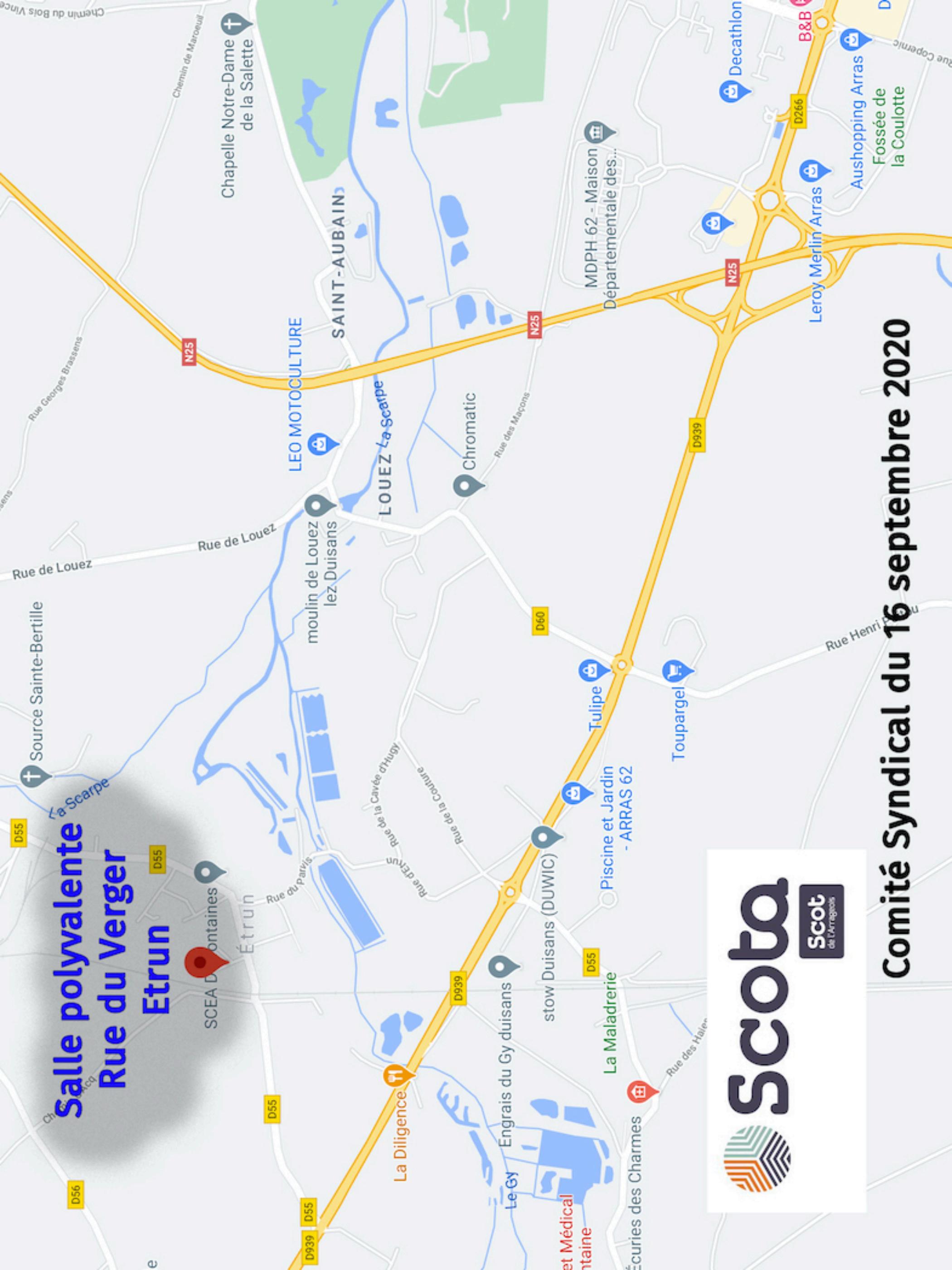
Aux fins de me représenter.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Merci de bien vouloir nous retourner votre réponse par mail à [g.senechal@scota.eu](mailto:g.senechal@scota.eu)

# Salle polyvalente Rue du Verger Etrun



Comité Syndical du 16 septembre 2020